



Conseil de sécurité

Distr. générale
3 février 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 février 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le vingt-neuvième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#), qui a été présenté au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, conformément au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir porter le texte du rapport ci-joint à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

La Présidente du Comité du Conseil de sécurité
faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#)
et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq
et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes,
entreprises et entités qui leur sont associés
(*Signé*) Trine **Heimerback**



Lettre datée du 22 décembre 2021, adressée à la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [2610 \(2021\)](#), [1267 \(1999\)](#) et [1989 \(2011\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, par l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, en application du paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#)

J'ai l'honneur de me référer au paragraphe a) de l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#), dans lequel le Conseil de sécurité a demandé à l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions de présenter par écrit, au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, des rapports d'ensemble indépendants, tous les six mois, le premier le 31 décembre 2021 au plus tard.

Par la présente, je vous transmets le vingt-neuvième rapport d'ensemble de l'Équipe de surveillance, conformément à l'annexe I de la résolution [2610 \(2021\)](#). L'Équipe de surveillance précise que la langue originale du rapport est l'anglais.

Le Coordonnateur de l'Équipe d'appui
analytique et de surveillance des sanctions
(*Signé*) Edmund **Fitton-Brown**

Vingt-neuvième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions présenté en application de la résolution 2368 (2017) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes et entités qui leur sont associées

Résumé

Le retour des Taliban au pouvoir en Afghanistan est l'événement le plus marquant survenu au cours de la période considérée, qui va de juin à décembre 2021. L'Afghanistan pourrait devenir un refuge pour Al-Qaida et un certain nombre de groupes terroristes ayant des liens avec la région de l'Asie centrale et au-delà. Bien que l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) exerce son contrôle sur un territoire limité, il a démontré une capacité constante à organiser des attaques sophistiquées, ajoutant à la complexité de la situation en matière de sécurité en Afghanistan.

Pendant ce temps, la plupart des groupes affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et à Al-Qaida ont continué de progresser en Afrique. En Afrique de l'Ouest, en particulier au Sahel, ces groupes ont réussi à exploiter les griefs locaux et la faiblesse de la gouvernance pour obtenir un nombre croissant de partisans et de ressources, malgré les divisions et les rivalités internes.

En Iraq et en République arabe syrienne, la principale zone de conflit de l'EIIL, l'action du groupe a évolué vers une insurrection essentiellement rurale, résistant à l'intense pression antiterroriste exercée par diverses forces dans la région. Le chef actuel de l'EIIL reste caché, tandis que le groupe cherche à se remettre de l'attrition de ses dirigeants, due à des morts et des captures. Les groupes affiliés à Al-Qaida continuent de contrôler le nord-ouest de la République arabe syrienne, dans la région d'Edleb.

Un point positif est à noter en Asie du Sud-Est, où des États Membres déclarent avoir remporté d'importants succès dans leurs efforts visant à perturber l'action des groupes terroristes affiliés à l'EIIL et à Al-Qaida, et potentiellement forcé un groupe affilié à l'EIIL à battre en retraite.

La pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'entraver les déplacements internationaux, ce qui réduit les menaces liées à l'afflux de combattants dans les zones de conflit et, à plus large échelle, aux déplacements de terroristes vers des zones sans conflit, tout en augmentant les possibilités de recrutement et de radicalisation en ligne.

Les États Membres et la communauté internationale se demandent quand et comment rapatrier, poursuivre et réintégrer les membres de l'ancien « califat » qui sont aujourd'hui détenus dans des prisons et des camps de déplacés, principalement en République arabe syrienne. Une génération d'enfants, dont beaucoup ont été élevés dans un creuset d'extrémisme violent, est particulièrement menacée.

Les fonds à la disposition de l'EIIL dans la zone de conflit principale restent compris entre 25 et 50 millions de dollars, dont une grande partie demeure en Iraq. On estime que le groupe dépense plus qu'il ne gagne et qu'il soutient des opérations dans la zone de conflit ainsi qu'en Afghanistan et dans d'autres régions. La capture récente par l'Iraq d'un financier de haut rang de l'EIIL laisse espérer que les autorités en sauront bientôt davantage sur la localisation des fonds restants du groupe.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu et évolution de la menace	5
II. Évolution de la situation par région	6
A. Afrique	6
B. L'Iraq et le Levant	12
C. Péninsule arabique	14
D. Europe	15
E. Asie	17
III. Étude d'impact	20
A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme	20
B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel	21
C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés	21
IV. Application des sanctions	23
A. Interdiction de voyager	23
B. Gel des avoirs	23
C. Embargo sur les armes	23
V. Recommandations	24
VI. Activités de l'Équipe de surveillance et observations	25

I. Aperçu et évolution de la menace

1. Le retour des Taliban au pouvoir en Afghanistan au cours de la période considérée (juin à décembre 2021) a suscité des inquiétudes dans le monde entier quant à la possibilité de voir le pays devenir un refuge pour Al-Qaida et ses affiliés en Afghanistan et un pôle d'attraction pour les combattants terroristes d'autres régions.
2. La reprise mondiale après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a été inégale et incertaine. Dans certaines régions, des mesures de santé publique limitant les déplacements et les rassemblements sont restées en vigueur ; dans d'autres, elles ont été réintroduites en réponse à des préoccupations croissantes en matière de santé publique. Du fait de cette situation, les déplacements internationaux restent difficiles et font l'objet d'une surveillance accrue de la part des autorités locales. Ces mesures ont endigué la menace liée à la présence de terroristes dans les zones non touchées par le conflit, ceux-ci ayant des difficultés à voyager ou à se rencontrer sans s'exposer. La pandémie complique également le recrutement de nouveaux membres, la collecte de fonds, l'identification de cibles appropriées et la commission d'attentats contre ces dernières. Les États Membres restent toutefois préoccupés par les effets de la pandémie sur la radicalisation et le recrutement en ligne, notamment la consultation de sites Web extrémistes et le risque de complots en ligne. Ils continuent donc de s'attendre à des tentatives d'attentat, dont certaines planifiées à l'avance, à mesure que les restrictions seront levées, et ne voient la suppression de la menace dans les zones sans conflit que comme un répit temporaire.
3. Dans les zones de conflit, en revanche, la menace n'a pas diminué. L'insurrection et les activités terroristes se poursuivent partout où l'état de droit est précaire. Les attaques contre les autorités ou les civils n'ont pas été freinées par la pandémie, tandis que les gouvernants et autres responsables publics qui ont dû faire face à la situation sanitaire ont vu leurs ressources et leurs capacités mises à rude épreuve. Par conséquent, bien que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et Al-Qaida n'aient pas de plan ou de stratégie cohérente pour la pandémie, la menace qu'ils représentent dans les zones de conflit s'est accrue et devrait encore augmenter.
4. Les dirigeants de l'EIIL et d'Al-Qaida continuent de faire face à des difficultés. L'actuel chef de l'EIIL, Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman al-Salbi (QDi.426)¹, a passé six mois supplémentaires sans se montrer devant ses partisans ni communiquer directement avec eux. On pense qu'il séjourne principalement en République arabe syrienne avec les hauts responsables du groupe, où ils continuent à subir des pertes. Outre les éliminations régulières de ses dirigeants dans le cadre d'opérations antiterroristes, l'EIIL a subi un sérieux revers lorsque l'Iraq a annoncé, le 11 octobre, la capture du responsable des finances du groupe, Sami Jasim al-Jaburi (alias Hajji Hamid, non inscrit sur la Liste relative aux sanctions), qui est également considéré comme l'adjoint le plus haut placé d'al-Salbi et son successeur potentiel à la tête du groupe. Les États Membres ne s'accordent pas sur la gravité du coup porté au commandement et aux finances de l'EIIL, mais le fait qu'al-Jaburi ait été capturé vivant signifie que les autorités iraqiennes sont susceptibles d'obtenir nombre de renseignements précieux sur le groupe.
5. L'émergence de structures régionales de l'EIIL s'est avérée être un processus lent, et on ignore combien de temps sera nécessaire pour que l'une d'entre elles

¹ Al-Salbi est actuellement inscrit sur la Liste sous le nom de famille al-Mawla. L'Équipe de surveillance a établi auprès des autorités iraqiennes qu'al-Salbi était en réalité son nom de famille, tandis qu'al-Mawla était un surnom. Ce point sera rectifié par le Comité au moyen d'une proposition de modification de la Liste.

devienne suffisamment mûre et solide pour offrir au groupe des options stratégiques telles que la planification d'opérations extérieures. L'Iraq et la République arabe syrienne restent des éléments centraux de l'identité du groupe, et les difficultés politiques qui entravent la stabilisation et le redressement de ces deux pays laissent penser qu'une résurgence de l'EIL dans la principale zone de conflit ne peut être exclue.

6. Al-Qaida reste préoccupée par l'avenir de son commandement, bien qu'il existe maintenant des preuves de vie d'Aiman Muhammed Rabi al-Zawahiri (QDi.006) datant seulement du début de 2021. Al-Qaida a par ailleurs grandement bénéficié de la prise du pouvoir par les Taliban en Afghanistan, en août 2021, certains de ses plus proches sympathisants au sein des Taliban occupant désormais des postes à responsabilité dans la nouvelle administration afghane de facto. En conséquence, il est plus probable que Mohammed Salahuddin Abd El Halim Zidane (alias Sayf-Al Adl) (QDi.001) ait la possibilité de s'établir en Afghanistan dans l'éventualité où il succéderait à al-Zawahiri, bien qu'un État Membre ait réfuté sa présence en République islamique d'Iran (S/2021/655, par. 3 et 50). Bien qu'en vertu de l'accord de Doha de février 2020, les Taliban se soient engagés à prévenir toute menace terroriste internationale émanant d'Afghanistan, les États Membres craignent que le régime n'offre un refuge à Al-Qaida, à condition que le groupe ne compromette pas les efforts déployés par les Taliban pour acquérir une légitimité sur la scène internationale.

7. Les succès remportés par l'EIL et les affiliés d'Al-Qaida en Afrique au cours de la période considérée restent très préoccupants pour les États Membres. Si les affiliés de l'EIL au Mozambique et au Sahel ont subi des revers, on estime qu'ils représentent toujours une menace importante. L'affilié de l'EIL dans le bassin du lac Tchad s'est renforcé, absorbant la plupart des partisans du défunt Abubakar Shekau (QDi.322). Il confirme ainsi son statut de plus importante province de l'EIL au point de vue numérique, en dehors de la principale zone de conflit, et semble prêt à étendre sa zone d'opérations. Entre-temps, les principaux affiliés d'Al-Qaida en Somalie et au Sahel ont continué de se renforcer et d'accroître leurs ambitions, faisant craindre aux États Membres qu'ils ne s'inspirent de l'exemple des Taliban en Afghanistan.

8. Les questions – interdépendantes – des combattants terroristes étrangers, des autres combattants et militants de l'EIL et des personnes à leur charge (y compris les mineurs) continuent de préoccuper les États Membres. Ces descendants du « califat » de l'EIL se trouvent principalement dans les camps de déplacés et les centres de détention du nord-est de la République arabe syrienne. Les efforts internationaux déployés dans ce dossier n'ont pas progressé au rythme qui convient compte tenu de la gravité du problème. Faute d'une prise en charge proactive de ces personnes, la situation risque de s'aggraver à moyen ou à long terme. En restant ainsi bloqués, dans des conditions difficiles, et soumis à des influences radicalisantes, les jeunes, en particulier, risquent de devenir des extrémistes endurcis et entraînés, ce qui augmenterait la menace que pourraient représenter ces anciens du « califat » au cours des années et des décennies à venir.

II. Évolution de la situation par région

A. Afrique

Afrique centrale et Afrique australe

9. Au Mozambique, la province de Cabo Delgado a subi de nouvelles attaques d'Ahl al-Sunna wal-Jama'a (ASWJ), un groupe local qui a prêté allégeance à l'EIL et qui fait partie, entre autres, de ce que ce dernier considère comme la « Province

d’Afrique centrale de l’État islamique ». D’après les États Membres de la région, il n’est pas clairement établi que l’échelon central de l’EIIL exerce le commandement et le contrôle sur ASWJ. En raison de l’ampleur de la crise humanitaire qui touche Cabo Delgado et de la menace terroriste croissante qui pèse sur la région, le Mozambique a accepté, les 9 et 15 juillet 2021 respectivement, le déploiement de forces rwandaises et de la Mission de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) au Mozambique aux côtés des Forces de défense du Mozambique.

10. Les États Membres ont noté que, depuis juillet, la Mission de la SADC au Mozambique et les forces rwandaises avaient causé de sérieux revers à ASWJ. La Force de défense rwandaise a libéré Mocimboa da Praia de l’occupation d’ASWJ le 8 août, et, à ce jour, a éliminé quelque 100 militants du groupe. Dans le cadre de plusieurs opérations de grande envergure, la Mission de la SADC au Mozambique a détruit des bases terroristes et des camps d’entraînement d’ASWJ, neutralisant des insurgés et des hauts responsables chargés du recrutement, de l’endoctrinement, de la formation, des attaques et des enlèvements. Rien qu’en novembre, elle a tué 51 militants.

11. Depuis, les attaques violentes et sporadiques contre des civils se sont multipliées dans des zones plus isolées. Après avoir été délogés, d’abord de Mocimboa da Praia, puis de Mbau, les insurgés ont fui vers le sud en direction de la capitale provinciale, Pemba, gagnant le district de Quissanga. Le même schéma a été observé après l’éviction de combattants de Macomia, Mueda et Nangade, certains se dispersant plus à l’ouest, en direction la province de Niassa, près de la frontière avec la République-Unie de Tanzanie, ouvrant ainsi un nouveau front et compliquant davantage le théâtre du conflit. ASWJ semble avoir été déplacé plus que vaincu, ses combattants continuant de se regrouper pour former des cellules plus petites et plus autonomes. Il est établi que ces cellules dispersées organisent des actes de guérilla contre les forces de sécurité, tout en pillant les villages vulnérables pour obtenir de la nourriture et des provisions, décapitant souvent des civils pour les avertir de ne pas coopérer avec les forces militaires déployées dans la région. Ils enlèvent également des jeunes filles pour en faire des esclaves sexuelles et des jeunes garçons pour les recruter dans leurs rangs comme enfants soldats.

12. Dirigé par Abu Yasir Hassan (non inscrit), un ressortissant tanzanien, ASWJ compterait entre 600 et 1 200 combattants, comprenant des locaux et des combattants terroristes étrangers, pour la plupart originaires de la République-Unie de Tanzanie et, dans une moindre mesure, des Comores. Les États Membres de la région sont de plus en plus préoccupés par la propagation de l’extrémisme violent dans les pays de la SADC et considèrent qu’un renforcement de la coopération transfrontalière est essentiel pour endiguer les flux de combattants terroristes étrangers.

13. En République démocratique du Congo, les Forces démocratiques alliées (ADF) (CDe.001), dirigées par Seka Baluku (alias Musa Baluku, CDi.036), sont responsables de l’escalade des attaques violentes contre des civils et les forces de défense dans le territoire de Beni (province du Nord-Kivu), et de l’expansion accélérée du groupe dans le territoire d’Irumu, riche en or, dans la province de l’Ituri. À la suite du serment d’allégeance de Baluku à l’EIIL, en juillet 2019, et de la déclaration faite par celui-ci en septembre 2020, selon laquelle les ADF n’existaient plus et constituaient désormais la « Province d’Afrique centrale de l’État islamique », des signes clairs d’une fracture au sein de la direction des ADF ont été observés. Les fidèles de Jamil Mukulu (CDi.015), qui prétendent être les dirigeants légitimes des ADF et s’opposent à l’allégeance à l’EIIL voulue par Baluku, ont opéré une scission sous la direction de Muzaya, un ancien chef militaire du camp de Mwalika, Benjamin Kisokeranio, un proche conseiller de Mukulu, et Hassan Nyanzi (le fils de Mukulu).

Des tractations sont en cours avec le groupe dissident, qui donnent à penser que celui-ci pourrait vouloir négocier les conditions de son adhésion au processus politique.

14. Les opérations militaires menées contre les ADF en République démocratique du Congo ont conduit à une escalade des attaques et à l'expansion des ADF dans la province de l'Ituri. Les membres des ADF sont ougandais et congolais, les combattants terroristes étrangers venant principalement de la République-Unie de Tanzanie, et, dans une moindre mesure du Kenya, quelques-uns venant également du Burundi. À ce jour, quatre Mozambicains ont été identifiés pour avoir suivi un entraînement dans des camps des ADF, au début de 2020. Des États Membres ont signalé qu'un ressortissant jordanien avait été arrêté à Beni le 18 septembre 2021. S'il ressortait des premiers rapports que celui-ci avait peut-être été formé à l'utilisation de drones et à la fabrication d'engins explosifs improvisés, des informations ultérieures donnent à penser qu'il cherchait à se renseigner sur les techniques artisanales d'extraction de l'or à des fins illicites. Un État Membre estime qu'il était peut-être en contact avec la structure centrale de l'EIIL et qu'il pourrait chercher à générer des revenus pour le groupe. Selon un autre État Membre, il aurait été recruté en ligne par l'EIIL.

15. Un État Membre a indiqué que les membres des ADF Seka Baluku, Meddie Nkalubo (alias « Punisher », non inscrit) et Abu Akassi (non inscrit) étaient liés au commandement central de l'EIIL par l'intermédiaire de la direction générale des provinces et de son bureau d'Al-Karrar, en Somalie, bien que cette relation ne soit pas forte. Plusieurs États Membres de la région réfutent tout lien de commandement et de contrôle entre les ADF dans l'est de la République démocratique du Congo et l'EIIL. Des États Membres ont toutefois noté que du point de vue de la communication, il existait un lien de plus en plus fort entre les ADF et l'EIIL, qui sert à amplifier le statut et la propagande des ADF au niveau local, tout en donnant l'image d'une présence mondiale accrue de l'EIIL. On observe, depuis septembre 2020, une coordination accrue des activités des ADF, promue par l'EIIL, principalement en Ituri. Récemment, un groupe Telegram a été créé pour assurer la promotion des attaques des ADF, ce qui pourrait servir à renforcer la propagande de l'EIIL. Les ADF utilisent également Telegram pour communiquer avec leurs combattants et leurs agents.

Afrique de l'Est

16. Le 1^{er} octobre, le Gouvernement rwandais a annoncé l'arrestation de 13 personnes soupçonnées d'avoir planifié des attaques terroristes à Kigali. Les suspects étaient tous liés aux ADF et agissaient sous leur direction. La présence de cellules similaires dans les capitales de la région requiert une évaluation plus approfondie. Cependant, les attentats à la bombe de Kampala donnent à penser que de telles cellules existent bel et bien.

17. L'Ouganda a connu quatre attentats meurtriers en octobre et novembre. Les autorités ont confirmé que les attaquants avaient utilisé des explosifs artisanaux portant la marque des ADF. Les 23 et 25 octobre, deux attentats à la bombe ont été commis par des locaux, l'un dans un restaurant, l'autre dans un bus. La police ougandaise a arrêté le coordinateur des attentats, un commandant local des ADF. Trois Ougandais qui avaient reçu 114 000 dollars des ADF pour payer des agents en Ouganda afin de perpétrer les attaques ont également été arrêtés. Le 16 novembre, trois attentats suicides ont eu lieu à Kampala, visant le commissariat central et le quartier parlementaire. La police antiterroriste a abattu 5 suspects et en a arrêté 21. Parmi les personnes tuées figurait Cheik Muhamed Kirevu (non inscrit), un leader islamique local et recruteur pour les ADF chargé de réactiver des cellules terroristes à Kampala. Il existe des preuves que des instructions pour la fabrication d'engins explosifs improvisés ont été envoyées par Telegram depuis le camp de Madina, en

République démocratique du Congo, par un artificier ougandais des ADF, Meddie Nkalubo, qui, en tant que responsable des communications et de la propagande du groupe, est également chargé de filmer et de monter des vidéos.

18. Il ne fait aucun doute que les ADF sont en train de reprendre leurs activités en Ouganda et dans les pays voisins. Ces éléments témoignent de la montée en puissance d'une menace terroriste globale au niveau régional, qui repose notamment sur la prolifération des fonds, des recrutements et des tactiques terroristes liés à des individus affiliés à l'EIL ayant une certaine influence au sein des ADF dans l'est de la République démocratique du Congo et parmi les insurgés du nord du Mozambique.

19. Le Harakat Al-Shabaab Al-Mujaahidiin (Al-Shabaab) (SOe.001) continue de consolider sa position en Somalie, où la situation politique actuelle entrave la capacité de l'État à lutter efficacement contre le groupe. Al-Shabaab a lancé des attaques contre le Gouvernement somalien, l'armée, la Mission de l'Union africaine en Somalie et des civils, en recourant largement aux engins explosifs, aux attentats-suicides et aux voitures piégées. Le groupe fait également des incursions dans les pays voisins. Conscient que l'Éthiopie se concentre sur ses propres problèmes de sécurité, il en profite pour étendre son influence et son territoire en intensifiant ses activités le long de la frontière avec l'Éthiopie. Al-Shabaab et l'EIL en Somalie sont tous deux présents au Puntland, bien qu'Al-Shabaab reste la force dominante dans la région. L'EIL ayant subi des pertes successives, sa force actuelle est estimée entre 260 et 300 combattants, tandis qu'Al-Shabaab en compterait entre 7 000 et 12 000. Le groupe peut s'appuyer sur sa position dominante dans la région pour engager les forces de sécurité du Puntland.

20. Le système de collecte de fonds bien rodé d'Al-Shabaab, qui réduit la dépendance de celui-ci à l'égard des financements extérieurs, est de plus en plus préoccupant. Le groupe est en mesure de collecter entre 2 et 10 millions de dollars par mois. Il extorque de l'argent aux particuliers par le biais d'un vaste système de taxation illicite ciblant un certain nombre de biens et de services, et exploite la collecte de la zakat en s'appuyant sur une analyse approfondie du mode de vie de riches hommes d'affaires. Il utilise l'argent mobile, des comptes bancaires nationaux et un portefeuille d'argent mobile pour collecter des fonds.

Afrique de l'Ouest

21. Plusieurs États Membres signalent que des affiliés d'Al-Qaida et de l'EIL en Afrique de l'Ouest semblent avoir fait d'importants progrès en tirant parti de querelles locales, en écrasant des forces de sécurité aux ressources contraintes et en s'inscrivant dans le cadre de relations complexes entre les différents groupes armés. Certaines autorités nationales sont enclines à négocier avec Jamaat Nosrat el-Islam wal-Muslimin (JNIM) (QDe.159) et l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) (QDe.163). D'autres considèrent que la participation de terroristes au dialogue risque de renforcer leur influence. JNIM a réussi à exploiter les faiblesses d'États fragiles où l'état de droit est vacillant pour atteindre ses objectifs ambitieux en matière de contrôle territorial. Dans ce contexte, plusieurs États Membres signalent qu'au Mali, la capitale elle-même est menacée, et que le cocon de sécurité se limite désormais à un cercle de 40 kilomètres autour de Bamako. JNIM a également réussi à éviter toute vacance des fonctions de commandement et de contrôle grâce à une planification minutieuse de la succession aux postes concernés face aux opérations antiterroristes intenses menées par les forces internationales.

22. Dans le centre du Mali, la Katiba du Macina, affiliée à Al-Qaida et à JNIM, a déjà établi sa présence et fait respecter les coutumes religieuses selon le plan de JNIM, et est maintenant passée à la phase finale de son projet visant à asseoir sa domination sur la région et sa population. Au Sénégal, un État Membre a souligné la pression

continue exercée par JNIM sur la confrérie des Mourides, dans le but de remplacer les imams établis et de contrôler la redistribution des paiements de la zakat. Dans le sud-ouest du Mali, Modibo Bah (non inscrit), un proche du chef de la Katiba du Macina, Amadou Koufa (QDi.425), coordonne trois groupes : l'un dirigé par Boulhy (non inscrit), qui prend le contrôle de mosquées, aurait enlevé trois travailleurs étrangers en juillet, attaqué une société minière en septembre et créé des bases logistiques pour la Katiba du Macina à Tougui et à Flanibougou ; un deuxième dirigé par Moulaye Arbi (non inscrit), qui menace des imams, contrôle la route entre Kuala et Nara, déploie des engins explosifs improvisés et mène des attaques depuis août ; un troisième dirigé par Ousmane Sangaré (non inscrit), qui opère autour du réservoir de Manantali et cherche à s'étendre au Sénégal et en Guinée.

23. Ansaroul Islam reste un groupe peul endémique du nord du Burkina Faso. Il soutient les affiliés d'Al-Qaïda Katiba du Macina et Katiba du Gourma, et pousse vers le sud pour étendre sa zone d'opérations. Il compte entre 300 et 350 combattants, déployés dans le polygone délimité par les localités aux alentours de Douentza (Mali) Djibo, Dori, Kaya (à 100 kilomètres au nord de Ouagadougou) et Ouahigouya. Plusieurs États Membres reconnaissent que son chef, Jaffar Dicko (non inscrit) est en contact avec le chef de JNIM, Iyad Ag Ghali (QDi.316). Le 14 novembre, Ansaroul Islam a mené une attaque près d'une mine d'or à Inata et tué 49 policiers. Un État Membre s'alarme de ce que le groupe est également impliqué dans des enlèvements massifs destinés à recruter de force des combattants. Dans le sud du Burkina Faso, au sud des principales zones d'opérations de JNIM et de l'EIGS, plusieurs groupes criminels séduits par une idéologie extrémiste sont en train de se transformer en groupes terroristes structurés. Un État Membre a appelé l'attention sur Abou Hanifa (non inscrit), décrit comme un terroriste proche de JNIM qui déploie des engins explosifs improvisés le long de la route reliant Niamey à Ouagadougou.

24. Le chef de l'EIGS, Adnan Abu Walid al-Sahraoui (QDi.415), a été tué le 17 août dans la zone des trois frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Il a été remplacé par Abdul Bara al-Sahraoui (alias Abdul Bara al-Ansari, alias Abou Omarou, non inscrit), un logisticien expérimenté qui a notamment opéré en Libye. Plusieurs États Membres rapportent que celui-ci a rencontré, en octobre, dans la ville d'Akabir (Mali), une délégation de dirigeants de l'EIIL qui avaient fait le déplacement depuis la principale zone de conflit de l'EIIL pour évaluer et orienter les affiliés du groupe au Sahel et au Nigéria, qui font partie du même réseau régional.

25. L'EIGS continue de combattre JNIM dans le secteur du Gourma, au Mali, en partie pour prendre le contrôle des zones d'extraction de l'or et accéder aux acheteurs de Bamako et du sud de l'Algérie.

26. Après plusieurs revers opérationnels, l'EIGS et ses combattants, au nombre de 400 à 1 000, ont adopté une posture plus défensive dans la zone du Liptako, au Niger, avec pour objectif d'étendre leur zone d'opérations vers Niamey et Tahoua. Bien que le groupe ait auparavant attaqué des camps militaires, les opérations de l'EIGS se concentrent désormais sur des cibles civiles vulnérables. La perte de hauts dirigeants a entraîné un manque de cohésion entre les sous-groupes de l'EIGS, mais les opérations ont été maintenues. Un État Membre signale que pour assurer ses approvisionnements, l'EIGS peut compter sur des facilitateurs qui gèrent trois entrepôts – au Bénin, au Ghana et au Togo. Des combattants ont été vus à Tanguiéta (Bénin), au sud du Parc national de la Pendjari.

27. Au Nigéria, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » (ISWAP) (QDe.162) a été renforcée par la mort du chef de Jamaatou Ahl es-Sunna lid-Daawaati wal-Jihad (Boko Haram) (QDe.138), Abubakar Shekau (QDi.322), en mai 2021. Les États Membres restent divisés sur le statut du chef de la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique, Abu Musab al-Barnawi (non inscrit), qui aurait été tué en

septembre lors d'un affrontement avec des combattants de Boko Haram et le groupe dirigé par Ba Koura (non inscrit). Bien que Malam Baku (alias Malam Bako, non inscrit) ait remplacé al-Barnawi à la tête de la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique, avant d'avoir peut-être été lui-même remplacé par Sani Shuwaram (non inscrit), un État Membre a indiqué qu'al-Barnawi avait peut-être repris ses anciennes fonctions de chef du bureau d'Al-Furqan, à la direction générale des provinces, pour assurer la liaison opérationnelle, logistique et financière avec la structure centrale de l'EIIL. Le bureau d'Al-Anfal est presque inopérant ; ses fonctions au Maghreb et au Sahel ont été transférées au bureau d'Al-Furqan, dans le bassin du lac Tchad. En outre, al-Barnawi aurait dissous l'ancienne Choura de la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique, avec l'approbation préalable la structure centrale de l'EIIL, en juin. Le groupe et ses 4 000 à 5 000 combattants ont ensuite été réorganisés en quatre branches : lac Tchad, Tunbuna, forêt de Sambisa et Tombouctou. En interne, des oppositions à cette réorganisation ont conduit à une violente révolte à la mi-août.

28. La Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique a cherché à intégrer les combattants de Boko Haram, mais l'unification s'est avérée difficile. Ba Koura reste actif en tant qu'émir de Boko Haram pour le lac Tchad : il a conquis l'île de Kirta Wulgo le 27 septembre et établi un sanctuaire au Niger. Aliyu Ngulde (non inscrit) a cherché à reconstruire le groupe dans les montagnes de Mandara, et Adamu Yunusa (alias Saddiqu, non inscrit) est actif dans les zones d'extraction aurifère du nord-ouest du Nigéria. Selon un État Membre, ils coopèrent avec le groupe criminel dirigé par Dogo Gide et avec Ansarul Muslimina Fi Biladis Sudan (alias Ansaru) (QDe.142), mais n'unissent pas systématiquement leurs forces.

29. L'augmentation du nombre d'attaques au Cameroun et au Niger met en lumière la capacité de la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique de s'étendre au-delà du Nigéria. Dans la région de Komadougou Yobé (Niger), Abba Gana (non inscrit) a mené plus de 20 attaques terroristes en 2021. La capacité du groupe à progresser davantage dans le nord-ouest du Nigéria afin de se coordonner avec l'EIGS n'est pas confirmée. Plusieurs États Membres ont signalé que les ressources de la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique pourraient avoir augmenté à la suite de succès tactiques remportés dans le nord-est du Nigéria. Ses revenus proviennent du butin de guerre, de l'extorsion de la population locale, des industries de la pêche et de l'agriculture et de la zakat.

Afrique du Nord

30. Les autorités marocaines restent préoccupées par la nature imprévisible de la menace que représentent l'EIIL et Al-Qaida, malgré les succès de la lutte antiterroriste, qui a permis d'endiguer les activités des deux groupes dans le pays. Un certain nombre d'acteurs isolés inspirés par ces groupes ont été arrêtés au cours de la période considérée, et trois cellules de l'EIIL ont été démantelées entre juin et octobre. L'une d'elles – la cellule Errachidia, qui était composée de sept individus planifiant des attaques contre des cibles gouvernementales – a été démantelée le 14 septembre.

31. En Libye, l'activité terroriste a diminué, l'EIIL ayant échoué à attirer de nouvelles recrues et à imposer son contrôle sur le territoire malgré ses efforts constants pour maintenir sa position dans le pays. Les problèmes politiques non résolus pourraient permettre à des groupes terroristes de réapparaître en Libye, notamment dans la région de Fezzan.

32. Le bastion d'Al-Qaida en Libye, qui ne compte que 50 combattants répartis dans plusieurs villes, se trouve à Oubari et Ghat, dans le sud-ouest. La diversité de la population locale offre aux combattants d'Al-Qaida la possibilité de se fondre dans le tissu social. Certaines personnes de la région fournissent un soutien logistique à

des groupes terroristes opérant jusque dans le nord du Mali. Un État Membre a signalé des caches à la périphérie d'Oubari, qui ont été utilisées par des agents de groupes terroristes basés au Sahel. Deux routes utilisées par des combattants passent par Tin-Zaouatène, Anaï, Tin-Lamsan (à l'est d'Anaï dans la zone des trois frontières entre l'Algérie, la Libye et le Niger) et Oubari-Wadi al-Shati'-Idri en direction de la Libye.

33. Des membres de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Libye (EIIL-Libye) (QDe.165) sont également présents dans la région de Fezzan, mais on estime que le groupe s'est délité et ne compte plus qu'une cinquantaine de combattants, situés principalement entre Sabha, Mourzouq et Oum el-Araneb. À la suite d'une récente arrestation, 30 autres combattants étrangers originaires d'Érythrée, du Ghana, du Kenya, du Mali, du Nigéria, du Niger, du Sénégal et du Soudan ont pu être identifiés. Bien qu'affaibli, l'EIIL-Libye conserve une certaine capacité opérationnelle et donne la priorité au maintien de sa présence dans le sud de la Libye, où il espère réorganiser son commandement. Les revers subis par le groupe, dont le meurtre d'Adnan Abou Walid Al-Sahraoui (alias Abu Al Walid al-Sahrawi, QDi.415), l'ont empêché de poursuivre des objectifs plus ambitieux, notamment d'aider d'autres branches de l'EIIL dans la région.

34. En Égypte, on a constaté une réduction de l'activité d'Ansar Beit el-Maqdes (ABM), le groupe terroriste local qui a prêté allégeance à l'EIIL, est reconnu par la structure centrale de l'EIIL comme wilaya (ou province) et qui apparaît régulièrement dans la propagande de l'EIIL. Aucune attaque terroriste n'a été attribuée ou revendiquée par l'EIIL ou Al-Qaïda en Égypte continentale depuis 2019. Cela est dû à la fois aux opérations de lutte contre le terrorisme et à une initiative visant à promouvoir la défection des dirigeants d'ABM, qui a sapé le moral des troupes et renforcé l'impression que le groupe était en déclin. Les investissements publics égyptiens dans les infrastructures, les transports et le logement de la péninsule du Sinaï y sont également pour quelque chose.

B. L'Iraq et le Levant

35. L'EIIL continue de mener une insurrection bien établie dans les zones rurales en Iraq et en République arabe syrienne, exploitant la porosité de la frontière entre les deux pays, tout en maintenant ses opérations dans les zones où la pression des forces de sécurité est moindre. On estime que l'EIIL conserve entre 6 000 et 10 000 combattants dans les deux pays, où il forme des cellules et entraîne des agents à lancer des attaques. Les responsables opérationnels du groupe restent principalement en République arabe syrienne, tandis que certains de ses responsables administratifs, qui fournissent surtout un soutien financier et logistique, sont présents dans les pays voisins. Le chef de l'EIIL, Amir Muhammad Sa'id Abdal-Rahman al-Salbi, ne se montre jamais en public. Il n'apparaît sur aucun enregistrement vidéo ou audio depuis qu'il a pris la tête du groupe, à la fin d'octobre 2019. Un État Membre a fait observer qu'il prenait des mesures extrêmes pour assurer sa sécurité, n'autorisant pas la présence d'appareils électroniques à proximité de sa personne. Il se déplacerait régulièrement entre l'Iraq et la République arabe syrienne.

36. En République arabe syrienne, l'EIIL reste actif malgré une activité insurrectionnelle limitée ces derniers temps. Il utilise des cachettes dans le désert pour s'entraîner au combat, peut-être dans le but de relancer sa capacité opérationnelle extérieure, ainsi que de produire des combattants pour mener des opérations dans la région. Au cours de la période considérée, les opérations de l'EIIL se sont concentrées sur la rive orientale de l'Euphrate à Deir el-Zor. Les attaques se sont également étendues aux provinces de Homs et de Hama, combinées à une présence active à Deraa, Soueïda, Hassaké, Raqqa et Damas. La situation à Deraa est jugée instable, un

État Membre estimant que l'EIIL y a au moins 300 combattants, en plus de cellules dormantes situées dans la zone montagneuse de Houran.

37. La zone de désescalade d'Edleb constitue un lieu stratégique qui conserve toute son importance pour l'EIIL en tant que sanctuaire limité. Une activité de l'EIIL a été observée près de la frontière avec la Turquie. Hay'at Tahrir el-Cham (HTS)² reste le principal groupe terroriste dans le nord-ouest de la République arabe syrienne et contrôle Edleb. Selon les estimations des États Membres, les effectifs de HTS varient entre 6 000 et 15 000 combattants. Le groupe tire essentiellement ses revenus des taxes qu'il impose. Un État Membre a fait part de ses préoccupations concernant le détournement potentiel de l'aide humanitaire, signalant que HTS avait imposé des restrictions aux associations caritatives et aux organisations de secours opérant dans les zones contrôlées par le groupe, obligeant ces organismes à lui fournir une partie de leurs allocations mensuelles de secours, sous peine de se voir interdire l'accès aux bénéficiaires.

38. HTS a cherché à contrer les autres milices armées à Edleb et à exercer un contrôle total sur la région. Cette situation a surtout eu un fort impact sur l'affilié local d'Al-Qaida Hourras el-Din, qui n'aurait jamais été aussi faible, ayant perdu nombre de ses dirigeants. Le groupe compterait entre 1 000 et 3 000 combattants. Du fait de la pression opérationnelle mise sur la ville d'Edleb, de nombreux combattants de Hourras el-Din se sont déplacés vers le sud, formant des cellules autour de Deraa et de Soueïda. Le groupe maintiendrait seulement une présence résiduelle à Edleb, notamment sa direction. Compte tenu du nombre de commandants de niveau intermédiaire qui ont été éliminés, la viabilité à long terme de cet affilié pourrait être remise en question.

39. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental (QDe.088)/Parti islamique du Turkestan en République arabe syrienne compte entre 1 000 et 3 000 combattants, principalement dans les provinces d'Edleb, d'Alep, de Lattaquié et de Hama. Selon plusieurs États Membres, les combattants du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan continuent de servir sous le commandement de HTS. Ils collaborent également avec Hourras el-Din et Katibat al-Tawhid wal-Jihad dans le cadre d'attaques conjointes contre les forces armées syriennes et cherchent à recruter des combattants pour les envoyer en Asie centrale et en Chine pour qu'ils y commettent des attentats terroristes. Le Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan a établi plusieurs camps d'entraînement en République arabe syrienne, recrutant et formant à la fois des combattants terroristes étrangers et les enfants de ses propres membres. Selon un État Membre, le groupe aurait établi une zone de regroupement pour le transit, le financement et le recrutement de combattants, entre autres mesures de soutien logistique.

40. En Iraq, les mesures actuelles de lutte antiterroriste portent leurs fruits et parviennent à réduire les activités de l'EIIL, comme en témoigne le festival de musique de Babylone qui s'est tenu en octobre sans incident, mais des cellules restent actives dans les zones désertiques et les zones rurales. Le groupe conserve sa capacité de lancer des attaques meurtrières et tire parti des zones urbaines pour développer ses réseaux clandestins. Les cellules de l'EIIL en Iraq se concentrent également sur la guerre économique, en ciblant les infrastructures, en particulier les lignes électriques. Au cours de la période considérée, l'EIIL a continué de lancer des attaques à un rythme soutenu, recourant notamment à des tactiques de harcèlement, tendant des embuscades et plaçant des engins explosifs en bord de route, en particulier dans les provinces de Kirkouk, de Diyala et de Salaheddine. Un nombre croissant de combattants de l'EIIL traverseraient la frontière entre la République arabe syrienne

² Inscrit sur la Liste sous le nom de Al-Nusrah Front for the People of the Levant (QDe.137).

et l'Iraq, notamment dans la région du Sinjar, pour trouver refuge dans les monts Hamrin. Le groupe cherche à exploiter les failles de sécurité dans cette zone en vue d'y multiplier les attaques à l'avenir.

41. Les attaques se sont poursuivies contre les forces gouvernementales et la population civile dans le but de semer la panique et d'accroître la pression sur les autorités. Une attaque menée le 26 octobre par l'EIIL contre des villageois dans la province de Diyala aurait eu pour objectif d'attiser les tensions sectaires. Les attaques sont devenues plus fréquentes aux confins du Kurdistan iraquien, dont l'une, très médiatisée, a fait 13 morts le 2 décembre. En octobre, la création d'une brigade conjointe comprenant des peshmergas et des forces iraqiennes a été décidée. Bien que l'EIIL soit aujourd'hui moins actif dans la province d'Anbar, on estime que la région présente des conditions propices au redéploiement du groupe et au renforcement de sa capacité de combat. Celui-ci serait déjà en train de construire des bastions et des tunnels avec l'aide de nombreuses cellules dormantes et de centaines de combattants dans le désert d'Anbar.

42. L'EIIL a continué de perdre des dirigeants. La capture par l'Iraq du chef des finances d'EIIL, Sami Jasim Muhammad Al-Jaburi, annoncée le 11 octobre, a été un coup dur pour le groupe. Al-Jaburi aurait été trouvé en possession d'un permis de séjour d'après lequel il bénéficiait du statut de réfugié dans un pays voisin. Selon un État Membre, il aurait été le responsable des provinces extérieures de l'EIIL, mais cette information n'a pas été corroborée par d'autres États Membres. Sa capture s'ajoute à la liste des hauts dirigeants qu'a perdus l'EIIL depuis qu'al-Salbi a pris la tête du groupe. Parmi les autres figurent l'ancien gouverneur de l'EIIL pour l'Iraq, Jabbar Ali Al-Issawi, tué en janvier 2021, qui aurait été remplacé par Abdallah Mosleh Al Rafi'i (alias Abu Mosaab, non inscrit) ; un ancien gouverneur de l'EIIL pour la République arabe syrienne, Haidar Mohamed Oayed Al Oubaydi, tué en février 2020, qui aurait été remplacé par Abu Yasir Al Iraqi (non inscrit) ; un adjoint d'al-Salbi, Moataz Noman Abd Al Jabouri, tué en mai 2020. Selon certains États Membres, ces pertes auraient considérablement affaibli le groupe, tandis que d'autres estiment que la menace d'une résurgence de la structure centrale de l'EIIL demeure, en particulier en cas de relâchement de la pression antiterroriste.

C. Péninsule arabique

43. Les États Membres estiment qu'Al-Qaida dans la péninsule arabique (AQPA) (QDe.129) souffre de revers causés à la fois par des divisions internes et des offensives militaires. En dépit des difficultés rencontrées par le groupe, les États Membres estiment que celui-ci continue de représenter une menace importante, de s'intéresser à des cibles étrangères et de chercher à développer sa capacité opérationnelle extérieure. Au Yémen, le groupe consolide ses positions dans les provinces du centre et de l'est. Il continue de tirer parti de la guerre civile pour déplacer sa base territoriale vers les provinces méridionales d'Abiyan (où, selon un État Membre, se concentre l'essentiel de ses forces), de Beïda et de Chaboua et, à l'est, vers celles d'Hadramout et de Mahra. Sa priorité est d'établir son contrôle sur les ports du golfe d'Aden et sur les infrastructures pétrolières et gazières.

44. Malgré l'intensification de ses efforts de recrutement, AQPA n'a pas vu ses effectifs augmenter de manière significative. Un État Membre estime que le groupe en compte environ 3 000 combattants. Aucun rapport ne fait état de l'arrivée d'un nombre important de combattants terroristes étrangers pour regarnir ses rangs, à l'exception d'un nombre limité de migrants africains recrutés pour assurer des fonctions de base. AQPA est également réticent à l'idée de recruter largement à l'étranger en raison de précédentes tentatives d'infiltration. Un État Membre a

récemment signalé que le groupe avait établi plusieurs camps d'entraînement pour ses combattants.

45. Le chef d'AQPA, Khalid Batarfi (non inscrit), est apparu dans deux vidéos publiées en novembre, dans lesquelles il a reconnu les difficultés auxquelles le groupe faisait face, notamment sur le plan financier, tout en soulignant les efforts engagés pour permettre au groupe de se relever et de préparer ses combattants à lancer des opérations contre l'Occident. D'après les informations disponibles, Batarfi serait en liberté et à la tête d'AQPA, et jouirait d'une totale liberté d'action. S'il est décrit comme cherchant à unifier AQPA sous son commandement, il est plus largement considéré comme un leader de deuxième génération d'Al-Qaïda.

46. Au cours de la période considérée, le groupe a revendiqué une série d'opérations de petite envergure contre les forces houthistes dans la province de Beïda, menées principalement au moyen d'engins explosifs improvisés. Ces opérations se sont accompagnées d'une augmentation de l'activité de la branche médias du groupe. Les États Membres estiment qu'AQPA conserve un rôle de premier plan dans la diffusion de la propagande d'Al-Qaïda auprès de ses partisans et de ses recrues potentielles.

47. AQPA reste hostile à l'État islamique d'Iraq et du Levant – Yémen (EIIL-Yémen). Pour sa part, l'EIIL-Yémen, qui n'a pas été particulièrement actif au cours de la période considérée, poursuit sa trajectoire descendante. Un État Membre estime qu'il a perdu un grand nombre de combattants et d'importantes capacités opérationnelles en raison de la pression constante exercée par ses rivaux.

D. Europe

48. Le niveau de menace terroriste reste modéré en Europe, bien qu'il ait été relevé au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la suite du meurtre d'un membre du Parlement, le 15 octobre, et de la détonation, le 14 novembre, d'un engin explosif improvisé à Liverpool, par un individu qui projetait de s'en prendre à une cérémonie religieuse lors du dimanche du Souvenir, mais dont le plan a été déjoué par un chauffeur de taxi. La menace dans la région élargie évolue et nécessite une analyse minutieuse pour appuyer l'élaboration de politiques antiterroristes destinées à empêcher sa résurgence.

49. Plusieurs procureurs antiterroristes européens ont relevé un schéma commun dans les enquêtes en cours sur les affaires de terrorisme endogène. Celles-ci concernent généralement des individus jeunes et psychologiquement vulnérables qui avaient peu de temps auparavant participé à des attentats, dont certains ont pu être déjoués, et qui combinaient une fascination pour la violence extrême et des griefs personnels, ce qui les rendait réceptifs à la propagande d'Al-Qaïda et de l'EIIL. La plupart d'entre eux n'avaient pas de liens personnels avec des recruteurs, mais s'étaient auto-radicalisés en combinant la propagande et le désir de reproduire des attaques terroristes antérieures. Plusieurs procureurs ont indiqué que les auteurs récents et les aspirants terroristes agissaient souvent seuls, malgré des liens potentiels avec un vaste spectre d'extrémistes par l'intermédiaire des médias sociaux. Ils ont noté qu'en Europe, l'antisémitisme facilitait notamment les rapprochements entre sympathisants d'Al-Qaïda et de l'EIIL et sympathisants d'extrême droite.

50. Les médias sociaux restent le principal vecteur d'inspiration et d'organisation des terroristes en Europe, même si un État Membre a noté qu'en France, certains réseaux algériens établis avaient récemment renoué avec des pratiques plus traditionnelles à des fins d'endoctrinement et de recrutement, par l'intermédiaire de réunions en personne dans des lieux de culte, plutôt que sur des forums de discussion en ligne.

51. Dans les prisons européennes, des terroristes et sympathisants non repentis condamnés entre 2014 et 2016 rejetteraient les possibilités de libération anticipée afin d'éviter l'imposition de mesures de contrôle spécifiques à leur sortie. Les États Membres estiment que ces personnes devront faire l'objet d'un suivi permanent.

52. À la suite de la décapitation d'un professeur de lycée français en octobre 2020, plusieurs États Membres européens ont établi des liens entre des Tchétchènes résidant légalement sur leur territoire et des membres ou sympathisants d'Al-Qaida et de l'EIIL. Ces enquêtes ont permis de mettre au jour des menaces associées à plusieurs individus et réseaux originaires du nord du Caucase et de certaines régions d'Asie centrale qui avaient formé des cellules dormantes dans des villes européennes. Dans le cas de la cellule Takim, qui a été démantelée en Allemagne en avril 2020, des ressortissants tadjiks avaient reçu de la structure centrale de l'EIIL l'instruction de commettre un attentat avec l'aide de facilitateurs tchétchènes résidant en Autriche. Les enquêtes menées au cours de la période considérée ont permis d'identifier d'autres membres de ces communautés qui s'étaient rendus en Iraq et en République arabe syrienne, et qui n'avaient jusqu'alors pas été identifiés comme combattants terroristes étrangers. D'autres enquêtes ont mis en évidence le financement du terrorisme par l'exploitation de sommes versées au titre de la zakat par des Tchétchènes qui avaient établi un système de collecte et de redistribution en Europe, aux États-Unis d'Amérique et en Afrique de l'Ouest.

53. Les routes migratoires restent sous la loupe des autorités antiterroristes européennes, comme l'a illustré le 10 novembre l'arrestation en Bulgarie d'un combattant terroriste étranger belgo-marocain de retour de Turquie et ancien associé d'Abdelhamid Abaaoud, le cerveau des attentats de Paris de 2015. Plusieurs États Membres ont également cité les cas d'immigrés clandestins venus d'Iraq qui ont été identifiés par la suite, à partir de preuves recueillies sur le champ de bataille, comme des agents de l'EIIL ayant perpétré des attaques dans la principale zone de conflit.

54. Depuis la republication des caricatures de Charlie Hebdo faisant la satire du prophète Mahomet en septembre 2020 et l'ouverture, le 8 septembre 2021, du procès sur les attentats de Paris de 2015, plusieurs États Membres ont signalé qu'Al-Qaida appelait de plus en plus à commettre des attentats contre la France dans sa propagande, ce qui affecte également la sécurité d'autres États Membres européens.

55. En Iraq et en République arabe syrienne, des combattants terroristes étrangers européens participent toujours aux combats, tandis que d'autres sont en prison ou dans des camps. Il existe également ce qu'un État Membre appelle le « phénomène des fantômes », en référence aux combattants terroristes étrangers supposés être toujours vivants mais dont on ignore le statut, la localisation et les intentions.

56. Au cours de la période considérée, les États Membres ont rapatrié un certain nombre de femmes et d'enfants de la zone de conflit vers l'Europe. Certaines de ces femmes ont joué un rôle actif au sein de l'EIIL, notamment une agente formée au maniement des armes qui appartenait à la police des mœurs (hisbah) et une recruteuse. Deux ans après l'arrivée en Europe de la première vague de femmes revenant des camps, la plupart se seraient désengagées de l'EIIL, tandis que certaines conservent des idées ouvertement radicales et nécessitent un suivi permanent. Toutefois, plusieurs États Membres notent que les prisons ne disposent généralement pas d'installations adaptées pour les femmes qui reviennent de la zone de conflit et qui ont été condamnées pour des faits de terrorisme. La tentative d'évasion de Douha Mounib (non inscrite) d'une prison française le 14 novembre illustre la détermination d'une combattante terroriste étrangère qui souhaitait regagner la principale zone de conflit. Les dernières évaluations des enfants rentrés en Europe, conduites avec l'aide des services sanitaires et sociaux, ont été positives, bien que certains cas restent plus préoccupants en raison de leur exposition directe aux combats et aux atrocités. Un

État Membre estime que 15 % des hommes et des femmes qui sont revenus de la zone de conflit sont considérés comme dangereux, et que 15 % supplémentaires restent fortement motivés par l'idéologie de l'EIIL ou d'Al-Qaida.

E. Asie

Asie centrale et Asie du Sud

57. En Afghanistan, la situation en matière de sécurité a changé de façon spectaculaire le 15 août, lorsque les Taliban ont pris le contrôle du pays. Aucun signe récent n'indique que ceux-ci aient pris des mesures pour limiter les activités des combattants terroristes étrangers dans le pays. Au contraire, les groupes terroristes y jouissent d'une plus grande liberté que jamais dans l'histoire récente. Toutefois, les États Membres n'ont pas signalé de nouveaux mouvements importants de combattants terroristes étrangers vers l'Afghanistan.

58. Dans une déclaration du 31 août, Al-Qaida a félicité les Taliban pour leur victoire. Depuis, le groupe a maintenu un silence stratégique, probablement dans le but de ne pas compromettre les efforts déployés par les Taliban pour acquérir une reconnaissance et une légitimité au niveau international. Al-Qaida continue également de se remettre de la perte d'une partie de ses dirigeants et ne serait pas actuellement en mesure de mener des attaques de grande envergure à l'étranger, ce qui reste son objectif à long terme. Amin Muhammad ul-Haq Saam Khan (QDi.002), qui coordonnait la sécurité d'Oussama Ben Laden, est rentré chez lui en Afghanistan fin août. Un État Membre a signalé que le fils de Ben Laden, Abdallah (non inscrit), s'est rendu en Afghanistan en octobre pour des réunions avec les Taliban. Aiman al-Zawahiri (QDi.006) a été signalé vivant en janvier 2021, mais des États Membres continuent de penser qu'il est en mauvaise santé.

59. Al-Qaida dans le sous-continent indien (AQSI), dirigé par Osama Mehmood (non inscrit) et son adjoint Atif Yahya Ghouri (non inscrit), reste présent en Afghanistan, dans les provinces de Ghazni, du Helmand, de Kandahar, de Nimroz, de Paktika et du Zabol, où le groupe a combattu aux côtés des Taliban contre le Gouvernement déchu. AQSI compterait entre 200 et 400 combattants, principalement originaires d'Afghanistan, du Bangladesh, d'Inde, du Myanmar et du Pakistan.

60. Selon plusieurs États Membres, les effectifs de l'État islamique d'Iraq et du Levant-Khorassan (EIIL-K) (QDe.161) seraient passés de 2 200, d'après les estimations précédentes, à près de 4 000, à la suite de la libération de plusieurs milliers de prisonniers. Selon un État Membre, l'EIIL-K serait composé pour près de moitié de combattants terroristes étrangers. Bien que le groupe contrôle un territoire limité dans l'est de l'Afghanistan, il est capable de mener des attaques complexes et très médiatisées, comme l'attentat à la bombe du 27 août à l'aéroport de Kaboul, qui a fait plus de 180 morts, et plusieurs autres attaques ultérieures.

61. Les Taliban considèrent l'EIIL-K comme leur principale menace cinétique, celui-ci cherchant à se positionner comme la principale force rejectionniste en Afghanistan, avec un programme régional plus large menaçant les pays voisins d'Asie centrale et d'Asie du Sud. Des États Membres ont estimé que si l'Afghanistan sombrerait dans le chaos, certains extrémistes afghans et étrangers pourraient faire allégeance à l'EIIL-K, qui était toujours dirigé par Sanaullah Ghafari (alias Shahab al-Muhajir, QDi.431), un ressortissant afghan. Aslam Farooqi (non inscrit), un ancien dirigeant de l'EIIL-K, s'est échappé de prison et a rejoint le groupe, au sein duquel il occupe un rôle de premier plan. L'ancien chef de l'EIIL-K, Abou Omar al-Khorasani, a été tué par les Taliban en août, peu après qu'ils ont pris le contrôle de la prison dans laquelle celui-ci était détenu.

62. Les groupes terroristes d'Asie centrale Groupe du Jihad islamique (GJI) (QDe.119), Bataillon Imam el-Boukhari (QDe.158) et Mouvement islamique d'Ouzbékistan (MIO) (QDe.010), qui ont activement participé aux combats aux côtés des Taliban, bénéficient désormais d'une plus grande liberté de mouvement dans le pays. Les ambassades d'Asie centrale basées en Afghanistan constatent avec inquiétude que plusieurs dirigeants de ces groupes se rendent librement à Kaboul. Le GJI, dirigé par Ilimbek Mamatov (non inscrit), un ressortissant kirghize, et son adjoint, Amsattor Atabaev (non inscrit), du Tadjikistan, est considéré comme le groupe d'Asie centrale le plus apte au combat en Afghanistan. Il opère principalement dans les provinces de Badakhchan, de Baghlan et de Konduz. Le Bataillon Imam el-Boukhari, dirigé par Dilshod Dekhanov (non inscrit), un Tadjik, est actuellement situé dans le district de Bala Murghab, dans la province de Badghis. Ses effectifs ont augmenté grâce au recrutement local d'Afghans. En septembre, Mamatov et Dekhanov se sont rendus séparément à Kaboul. Ils se sont attachés à obtenir le soutien des Taliban afin d'unifier les groupes d'Asie centrale sous leur direction respective, en reconnaissance de leur contribution à la victoire des Taliban. Les Taliban auraient rejeté leurs propositions, préférant incorporer leurs groupes en tant qu'unités militaires distinctes au sein de l'armée talibane nouvellement établie.

63. Le Bataillon Imam el-Boukhari et Katibat al-Tawhid wal-Jihad opèrent également dans la province d'Edleb en République arabe syrienne, sous l'égide de Hay'at Tahrir el-Cham. Le Bataillon Imam el-Boukhari en République arabe syrienne est dirigé par Ramazan Nurmanov (non inscrit), un Tadjik né en 1991, qui représente une deuxième génération de combattants terroristes étrangers. Il est le fils d'un combattant qui a quitté le Tadjikistan pour l'Afghanistan dans les années 1990 et qui a ensuite rejoint la zone de conflit syrienne. Actuellement, le Bataillon Imam el-Boukhari en République arabe syrienne se compose de 110 militants qui opèrent principalement dans la province de Lattaquié. Le groupe maintient son allégeance aux Taliban. Ilmurad Hikmatov (alias Abdulaziz, non inscrit), reste le chef de Katibat al-Tawhid wal-Jihad en République arabe syrienne. Le groupe voit sa capacité d'action réduite en raison du conflit qui oppose Hikmatov à son ancien chef, Sirajuddin Mukhtarov (non inscrit).

64. Certains États Membres ont signalé qu'après le retour au pouvoir des Taliban, des combattants du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan ont été déplacés de leur bastion traditionnel de la province de Badakhchan, près de la frontière avec la Chine, vers les provinces de Baghlan, de Takhar et autres, les Taliban cherchant autant à protéger le groupe qu'à limiter sa capacité d'action. Les effectifs du groupe seraient toujours compris entre 200 et 700 combattants, d'après des États Membres. Plusieurs États Membres ont fait savoir que le groupe poursuivait ses entraînements militaires et la planification d'attaques terroristes contre des intérêts chinois. Les membres du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan ont été encouragés à renforcer leurs liens avec l'Afghanistan en devenant réfugiés ou citoyens afghans, afin d'ancrer plus profondément les activités du groupe dans le pays. Un État Membre a signalé que des membres du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan se rendaient fréquemment dans le couloir de Wakhan, appelant à un « retour du jihad au Xinjiang ». Selon certains États Membres, le groupe collabore étroitement avec Al-Qaïda, Tehrik-e Taliban Pakistan (TTP) (QDe.132) et Jamaat Ansarullah pour planifier des attaques contre des intérêts chinois au Pakistan, au Tadjikistan et ailleurs. L'EIIL profite des troubles en Afghanistan, notamment en recrutant des combattants du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan sous la direction d'une équipe ouïghoure, dans le but d'étendre l'organisation et de soutenir la cause du groupe. Un État Membre a signalé que l'auteur de l'attentat à la bombe

perpétré par l'EIIL-K contre la mosquée Gozar-e-Sayed Abad à Konoz le 8 octobre serait un combattant ouïghour de la Région autonome ouïghoure du Xinjiang (Chine).

65. Les combattants terroristes étrangers d'Asie centrale et les membres du Mouvement islamique du Turkestan oriental/Parti islamique du Turkestan en Afghanistan sont favorables à la prise du pouvoir par les Taliban. Ils attendent avec intérêt la reconnaissance des Taliban sur la scène internationale, estimant que l'étiquette de « terroriste » leur sera alors retirée. Ils espèrent également que l'administration de facto des Taliban leur accordera le statut de réfugié et leur fournira des passeports, ce qui leur permettrait de voyager à l'étranger.

66. Selon des États Membres, les effectifs de Tehrik-e-Taliban Pakistan (TTP) en Afghanistan seraient compris entre 3 000 et 5 500, Noor Wali Mehsud (QDi.427) restant leur chef. La médiation des Taliban a entraîné une réduction des attaques menées par TTP contre le Pakistan. Selon un État Membre, des pourparlers sont en cours concernant des parents de membres de TTP vivant en Afghanistan qui souhaiteraient se réinstaller au Pakistan, avec l'assurance que ceux-ci se réintégreraient pacifiquement au sein des communautés locales.

Asie du Sud-Est

67. L'Indonésie et les Philippines ont toutes deux fait état de progrès significatifs dans la lutte contre les menaces que représentent les groupes affiliés à l'EIIL et à Al-Qaïda en Asie du Sud-Est, ce qui a entraîné une baisse générale de l'activité terroriste et un certain optimisme quant à la possibilité d'une diminution significative de la capacité opérationnelle de ces groupes. Dans le même temps, la menace d'un individu isolé ou d'une attaque commise par des individus radicalisés qui s'inspireraient de l'action des groupes terroristes est permanente. En août, l'Indonésie a déjoué des projets d'attentats visant les célébrations de la fête de l'Indépendance, arrêtant à cette occasion plusieurs membres de Jemaa Islamiya (QDe.092) et de Jamaah Ansharut Daulah (QDe.164). Ces arrestations ont permis de mettre la main sur des stocks d'armes et de munitions et ont conduit au démantèlement d'un centre d'entraînement de Jemaa Islamiya à Sumatra. L'arrestation signalée du chef de Jemaa Islamiya, Abu Rusdan (QDi.186), en septembre, a encore affaibli le groupe.

68. En septembre, les forces de sécurité indonésiennes ont tué Ali Kalora, le chef du groupe Mujahideen Indonesian Timur (QDe.150), ce qui pourrait porter un coup sévère à la viabilité à long terme du groupe. Un État Membre a noté que les membres restants du groupe semblaient rester en retrait.

69. Le 29 octobre, dans la province de Maguindanao, dans le sud des Philippines, les forces de sécurité ont tué Salahuddin Hassan, le chef du groupe local affilié à l'EIIL, Daulah Islamiyah, qui compte parmi les nombreux groupes terroristes opérant dans la région. Hassan a été mis en cause dans une série d'attentats à la bombe et d'attaques perpétrés dans le sud du pays. Les autorités philippines l'ont décrit comme l'un des chefs terroristes les plus recherchés du pays. Moins de deux mois après l'élimination d'Hassan, son successeur a également été tué, lors d'un raid, début décembre.

70. Les États Membres d'Asie du Sud-Est s'inquiètent de l'éventuel établissement d'un sanctuaire pour les terroristes en Afghanistan, ainsi que de l'utilisation des médias sociaux pour célébrer la victoire des Taliban dans le pays et comme outil de recrutement pour l'extrémisme violent au niveau local, voire régional. Jemaa Islamiya entretient des liens historiques avec les Taliban depuis les années 1990. Pour l'heure, les autorités de la région n'observent pas d'augmentation des tentatives de départ à destination de l'Afghanistan à la suite de la victoire des Taliban, mais elles restent attentives à cette possibilité.

III. Étude d'impact

A. Résolutions 2199 (2015) et 2462 (2019) sur le financement du terrorisme

71. Les dirigeants de l'EIIL qui se trouvent dans la principale zone de conflit ou aux alentours continuent d'avoir accès à d'importantes ressources financières en espèces, bien que celles-ci soient nettement inférieures aux centaines de millions de dollars que le groupe détenait avant de perdre son territoire. Selon les récentes évaluations de plusieurs États Membres, les réserves du groupe s'établiraient entre 25 et 50 millions de dollars, plus probablement autour de 25 millions de dollars, selon certains. Selon un État Membre, la plupart des réserves de liquidités du groupe se trouveraient en Iraq. Des États Membres signalent que l'EIIL dépense désormais chaque mois plus qu'il ne perçoit, le groupe engrangeant quelques centaines de milliers de dollars mais devant faire face à des dépenses supérieures, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars. Les fonds sont principalement consacrés aux salaires ou aux allocations versés aux combattants et aux membres des familles des combattants décédés, aux activités opérationnelles et aux tentatives de libération de combattants détenus. Le groupe continue de tirer ses recettes d'extorsions opportunistes, de pillages et d'enlèvements contre rançon. Une récente affaire d'enlèvement dans le nord de l'Iraq aurait rapporté près d'un million de dollars à l'EIIL.

72. L'Équipe de surveillance a déjà signalé que l'EIIL s'appuyait surtout sur des réseaux hawala et des passeurs de fonds non enregistrés. Un État Membre a fait part de ses vues sur les mouvements de fonds actuels à destination des provinces de l'EIIL ainsi que des combattants et des membres de leur famille dans la zone de conflit, y compris certains se trouvant dans des centres de détention ou dans des camps de personnes déplacées. Des espèces seraient régulièrement acheminées en République arabe syrienne depuis les États voisins pour y effectuer des versements, les cellules de l'EIIL recevant chaque mois des paiements réduits. Alors que les montants transférés à destination des provinces de l'EIIL étaient sans doute de l'ordre de 90 000 dollars par mois ces dernières années, ils sont maintenant plus proches des 40 000 dollars, voire moins dans certains cas. Il existe également, dans le camp de Hol (République arabe syrienne), un système bien établi de remise de fonds aux parents de membres de l'EIIL vivant à l'intérieur ou à l'extérieur du camp, basé sur l'utilisation d'un registre tenu par des partisans du groupe. Des familles reçoivent des fonds en utilisant, dans certains cas, un identifiant à 12 chiffres qui leur avait été attribué lorsque le groupe contrôlait le territoire. Plusieurs hawaladars (courtiers) opéreraient à Hol, notamment des agents du réseau al-Rawi, comme l'a souligné l'Équipe de surveillance dans son précédent rapport (S/2021/655, par. 68).

73. Comme indiqué ci-dessus, la capture par l'Iraq, début octobre 2021, de Sami Jasim Muhammad Al-Jaburi, un membre haut placé de l'EIIL connu depuis longtemps pour son rôle dans la supervision des finances du groupe, pourrait permettre d'obtenir des informations importantes sur les finances passées et actuelles du groupe, en particulier sur ses réseaux de stockage et de transfert de fonds, ainsi que sur l'étendue de ses réserves.

74. La direction de l'EIIL exerce un contrôle opérationnel suffisant sur ses réserves pour permettre le transfert de sommes importantes à certains affiliés à l'étranger. Selon un État Membre, l'EIIL-K a reçu quelques centaines de milliers de dollars de la structure centrale de l'EIIL après plus d'un an sans soutien financier de cette dernière. La somme versée s'élèverait à plus de 500 000 dollars. Selon un État Membre, Ismatullah Khalozai (non inscrit) est un intermédiaire financier de l'EIIL-K

opérant au niveau international, qui aurait livré environ 87 000 dollars en Afghanistan et aurait fait passer clandestinement un messenger de l'EIIL d'Afghanistan en Turquie. On ignore où il se trouve actuellement. Il sera important de surveiller tout changement dans le soutien financier accordé à l'EIIL-K par la structure centrale, qui pourrait renseigner sur l'importance stratégique que l'EIIL attache à l'Afghanistan après la prise de pouvoir par les Taliban.

75. Partout dans le monde, les affiliés de l'EIIL et d'Al-Qaida collectent des fonds par diverses méthodes, notamment l'extorsion, les taxes illicites, les enlèvements contre rançon, le pillage et l'exploitation d'hydrocarbures, de minéraux et d'autres ressources naturelles. Des États Membres ont souligné que l'exploitation de l'or et d'autres métaux précieux en Afrique restait une source de financement et que l'exploitation de terres rares servait également à soutenir des groupes régionaux. Un État Membre a fait état de liens entre le trafic de drogue en Afrique et l'immigration illégale à destination de l'Europe, qui permettraient d'acheminer de l'aide à des groupes en Afrique.

76. L'utilisation des médias sociaux et des plateformes de financement participatif continue d'être signalée par des États Membres comme un moyen de financement important. Souvent, les appels lancés concernent l'aide humanitaire en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est. Un État Membre a noté que, pour tenter de s'autofinancer davantage, des affiliés de l'EIIL en Asie du Sud-Est demandaient que les sommes versées au titre de la zakat soient remises à des affiliés du groupe. D'autres États Membres ont noté que l'exploitation de la zakat était un objectif des partisans d'Al-Qaida et de l'EIIL dans plusieurs pays d'Europe et d'Afrique occidentale.

77. Des États Membres ont de nouveau fait part de leurs préoccupations quant à l'utilisation des cryptomonnaies pour financer le terrorisme. Un État Membre a fait observer que sa cellule de renseignement financier commençait à recevoir des signalements d'opération suspecte de grande qualité concernant des échanges de devises virtuelles qui, après enquête, se sont avérés être liés au financement du terrorisme. Ce constat souligne l'amélioration des outils d'analyse servant à détecter les activités suspectes impliquant des transactions fondées sur des chaînes de blocs et des cadres réglementaires qui imposent de signaler ces transactions aux autorités.

B. Résolution 2347 (2017) sur le patrimoine culturel

78. Au cours de la période considérée, l'Équipe de surveillance a continué d'échanger avec les États Membres sur la nécessité de repérer et de prévenir la contrebande de biens culturels volés. Des fonctionnaires irakiens ont souligné la difficulté qu'il y avait à évaluer la valeur de biens volés ou pillés. Les États Membres n'ont signalé aucun problème d'identification des biens culturels volés pendant la période où l'EIIL contrôlait le territoire en Iraq et en République arabe syrienne.

C. Résolution 2396 (2017) sur les combattants terroristes étrangers, les revenants et les relocalisés

79. Parmi les questions les plus pressantes et les plus urgentes pour les États Membres figure celle des combattants terroristes étrangers et autres personnes déplacées ou détenues et des personnes à leur charge présentes dans la principale zone de conflit de l'EIIL, en particulier dans le nord-est de la République arabe syrienne. Plus le temps passe, plus cette situation précaire est difficile à tenir. À moyen ou long terme, elle présente un risque d'exacerbation des menaces au niveau mondial. Le

règlement de cette question, qui était déjà lent en raison des sensibilités, est encore ralenti par la pandémie.

80. L'EIIL maintient son emprise à l'intérieur du camp de Hol. Celui-ci reste gravement surpeuplé, et les mineurs y sont toujours exposés à l'idéologie du groupe. Bien que les évaluations des États Membres à ce sujet varient, la plupart estiment que le camp accueille environ 60 000 personnes, alors que sa capacité est de 40 000 personnes. Les femmes et les enfants y sont très largement majoritaires, représentant 94 % de la population du camp, selon les estimations. Deux tiers des résidents ont moins de 12 ans. Le déplacement de certaines femmes hautement radicalisées vers le camp voisin de Roj a eu pour effet d'atténuer les problèmes de sécurité, mais Roj a désormais atteint sa capacité de 4 000 résidents. À Hol, l'annexe réservée aux étrangers accueille encore quelque 2 000 femmes et 7 000 enfants.

81. Il y a actuellement 10 000 membres de l'EIIL dans les prisons des Forces démocratiques syriennes, dont environ 2 000 combattants terroristes étrangers. Des États Membres signalent que l'EIIL continue de planifier des évasions, en partie motivées par les difficultés du groupe à trouver de nouvelles recrues, mais que sa capacité d'aider et d'intégrer les fugitifs est limitée, de sorte qu'ils sont susceptibles d'être recapturés. C'est ce qui s'est produit en novembre, où un projet d'attaque de prison échafaudé par une cellule de l'EIIL à Deir el-Zor a été déjoué.

82. Les combattants détenus et certains résidents du camp sont considérés comme une menace pour la sécurité de la région et au-delà. Un État Membre a signalé que des assassinats étaient perpétrés dans le camp de Hol par des femmes armées de pistolets avec silencieux. Il a également été signalé que l'EIIL utilisait le camp comme une plateforme administrative, avec des réseaux de femmes chargées de coordonner et d'assurer des échanges transfrontaliers avec la province d'Anbar, en Iraq. Leur travail consiste notamment à transmettre des messages aux familles de combattants, à préparer la paie et à gérer divers types d'aide financière, dont le paiement des frais de justice liés aux affaires en cours de jugement.

83. Un État Membre a signalé la présence d'un vaste réseau de passeurs opérant à la frontière entre l'Iraq et la République arabe syrienne, qui ne sont pas exclusivement affiliés à l'EIIL mais qui facilitent le passage clandestin de la frontière moyennant une rémunération fixée au cas par cas. L'EIIL utilise parfois cette méthode pour franchir la frontière.

84. Selon un État Membre, le programme « Lionceaux du califat » a été rétabli. Il cible principalement les jeunes garçons qui sont sélectionnés pour être formés afin de faire partie de la prochaine génération de combattants de l'EIIL. Au moins deux jeunes Européens ont intégré le programme. L'EIIL envisage peut-être de les faire rapatrier en Europe pour qu'ils y mènent des opérations, mais il est difficile d'évaluer la faisabilité d'un tel plan. Selon plusieurs États Membres, les autorités des Balkans occidentaux sont préoccupées par la question des combattants de l'EIIL de retour d'Iraq ou de la République arabe syrienne. Au Kosovo³, ces personnes font l'objet d'un suivi par les communautés locales et les autorités religieuses.

85. Malgré ces difficultés, les pays concernés ont poursuivi les rapatriements. Au cours de la période considérée, l'Iraq a transféré 200 combattants depuis la République arabe syrienne et rapatrié 244 familles irakiennes, soit 994 personnes, du camp de Hol au camp de Jadaa dans la province de Ninive. Le transfert de certains résidents de Jadaa vers leur ville d'origine a commencé ; 29 familles, représentant 111 personnes, ont déjà fait l'objet de cette mesure. La réintégration de ces familles s'est avérée difficile dans certains cas.

³ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

IV. Application des sanctions

A. Interdiction de voyager

86. L'interdiction de voyager reste un outil efficace pour prévenir le terrorisme et les déplacements transfrontières des personnes inscrites sur la Liste et des combattants terroristes étrangers. La pandémie actuelle de COVID-19 a une forte incidence sur la limitation des déplacements internationaux. De nombreux États Membres imposent des restrictions inédites en matière de voyage, qu'ils renforcent dans certains cas lorsqu'apparaissent de nouvelles souches du virus. Les États Membres s'accordent à dire que si les voyages à destination des zones de conflit continuent de représenter un risque, en particulier là où les protocoles de lutte contre la COVID-19 sont faibles, ils n'observent pas de déplacements ou de tentatives de déplacement importants de combattants terroristes étrangers à l'heure actuelle. L'Équipe de surveillance estime que, dans ces circonstances, la plupart des personnes inscrites sur la Liste ne sont pas susceptibles de quitter leur lieu de résidence actuel.

87. L'Équipe de surveillance note que des combattants terroristes étrangers en Afghanistan pourraient chercher à obtenir des documents de voyage auprès des autorités talibanes, ce qui constitue un risque. Un État Membre a indiqué que, malgré ces préoccupations, rien ne permettait à ce jour d'établir la réalité d'une telle menace.

B. Gel des avoirs

88. L'Équipe de surveillance n'a reçu aucune information au cours de la période considérée concernant le gel des avoirs au titre de la résolution 2368 (2017) et des résolutions connexes. L'Équipe a continué d'encourager les États Membres à signaler au Comité, de manière systématique, la mise en place de ce type de mesures. En vertu de la résolution 2610 (2021), les États Membres sont invités à soumettre au Comité des informations actualisées concernant les mesures de gel des avoirs. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu trois demandes de dérogation au gel des avoirs pour des dépenses de base, dont une a été approuvée, une a été refusée et une était en cours d'examen lors de l'établissement du présent rapport. Le Comité a reçu une demande de dérogation pour des dépenses extraordinaires qui n'a pas été approuvée. Il a également rejeté une demande de dérogation pour des dépenses extraordinaires qui lui avait été transmise par l'intermédiaire du point focal (S/2021/1041, par. 25). Dans le cadre de la tâche qui lui a été confiée par la résolution 2560 (2020), à savoir étudier les procédures de dérogation au titre des dépenses ordinaires et extraordinaires énoncées aux alinéas a) et b) du paragraphe 81 de la résolution 2368 (2017), l'Équipe de surveillance a présenté son rapport et ses recommandations au Comité en septembre 2021.

C. Embargo sur les armes

89. Les États Membres restent préoccupés par la surabondance d'armes au Moyen-Orient, en Afrique et en Afghanistan, en particulier d'armes légères. Ces inquiétudes sont exacerbées par la prise de contrôle de l'Afghanistan par les Taliban, notamment en ce qui concerne les grandes quantités d'armes et autres équipements militaires que recèle le pays. Du fait de la grave crise économique, financière et humanitaire qui frappe l'Afghanistan, les produits négociables comme les armements et les matériels connexes deviennent plus faciles à acquérir. Le risque est qu'ils tombent aux mains d'organisations criminelles ou de terroristes à l'intérieur du pays, voire dans les pays voisins.

90. Un État Membre a constaté que les Taliban avaient pour habitude de donner des armes légères en cadeau aux groupes qui les ont soutenus, y compris potentiellement aux groupes visés par des sanctions au titre de la résolution 1267 (1999) et des résolutions connexes. Ce risque se limiterait pour l'heure aux fusils automatiques, mais il n'en demeure pas moins que de tels transferts pourraient renforcer la capacité offensive des groupes concernés. Compte tenu de la relation particulièrement étroite qui existe entre les Taliban et Al-Qaida, il sera important de surveiller si les Taliban décident à l'avenir de fournir à Al-Qaida des articles issus du stock de matériel militaire national qui se trouve actuellement sous leur contrôle.

91. En ce qui concerne l'Iraq, un État Membre a souligné l'acquisition de lunettes de vision nocturne par des combattants de l'EIL dans les régions de Diyala et de Kirkouk. Ce matériel aurait été obtenu par l'intermédiaire d'un réseau opérant dans un pays voisin, ainsi qu'auprès de sources locales.

V. Recommandations

92. Le système actuellement utilisé pour informer les États Membres et les autres parties concernées des modifications apportées à la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida consiste essentiellement en des communiqués de presse et des notes verbales. Les communiqués de presse sont préparés par le Secrétariat et publiés sur le site Web du Comité, dans la section qui leur est consacrée. Par la suite, les notes verbales sont envoyées aux missions à New York. Le système devrait davantage faciliter la mise à jour en temps utile des dispositifs de contrôle des sanctions utilisés par les gouvernements, les établissements financiers et autres parties prenantes.

93. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité demande au Secrétariat de rendre compte de toutes les modifications apportées à la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, tant sur le fond que sur la forme, par une actualisation en temps réel, et de faire en sorte que ces informations soient accessibles en un seul endroit. Afin d'appuyer la mise en œuvre rapide des sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies, il conviendrait d'envisager de procéder à cette évolution au moyen de la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'ONU.

94. L'Équipe de surveillance est consciente de la complexité du processus actuel et de la charge administrative qu'il impose aux États Membres, tel que décrit dans les directives régissant la conduite des travaux du Comité, s'agissant de l'examen annuel relatif aux personnes et entités inscrites sur la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, conformément au paragraphe 86 de la résolution 2368 (2017) et au paragraphe 90 de la résolution 2610 (2021). Elle note également que certaines entrées de la liste des sanctions et certains résumés des motifs ne sont pas à jour.

95. L'Équipe de surveillance recommande que le Comité encourage les États Membres à répondre dans les meilleurs délais aux requêtes concernant l'examen annuel de la Liste et demande au Secrétariat de travailler avec l'Équipe de surveillance en vue de proposer des révisions à apporter aux directives régissant la conduite des travaux du Comité, dans le but de simplifier et de renforcer le processus d'examen annuel. Ces révisions pourraient porter, entre autres, sur le processus de collecte de nouvelles informations relatives aux personnes et entités inscrites sur la Liste et de communication de ces informations aux États Membres, ainsi que sur le calendrier des recommandations de l'Équipe de surveillance concernant l'examen annuel et les modalités d'établissement de celles-ci.

96. **L'Équipe de surveillance recommande en outre que le Comité encourage les États Membres à proposer de nouvelles inscriptions et des modifications, afin que la liste relative aux sanctions reflète fidèlement la menace terroriste.**

VI. Activités de l'Équipe de surveillance et observations

97. Au cours de la période considérée, les restrictions en matière de déplacements imposées par la lutte contre la pandémie de COVID-19 ont été quelque peu assouplies, ce qui a permis de tenir un plus grand nombre de réunions en personne lors des visites dans les États Membres. L'Équipe de surveillance a également pris d'autres dispositions, organisant des réunions en ligne et des consultations en présentiel, à New York, avec des représentants d'États Membres. Elle a continué de chercher à obtenir des informations dans le cadre de son mandat et d'expliquer et de promouvoir le régime de sanctions en participant à des réunions avec les organisations internationales et régionales compétentes, ainsi qu'avec des membres du secteur privé et de la société civile.

98. L'Équipe de surveillance accueillera volontiers des observations sur le présent rapport, à lui communiquer à l'adresse suivante : 1267mt@un.org.
